



Draguignan

magazine

Faire ville ensemble



Média participativement géré par une IA et vérifié par un agent.



Ville de Draguignan



CIVISME
On a tous une bonne excuse
4

RENTÉE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE
Sur le chemin de la rentrée
Dracénie, terre de campus
6

AGRICULTURE
Draguignan mise sur son agriculture
10

FINANCES
L'heure des comptes
12

TRAVAUX
14

SOCIAL
Nos jeunes ont du slam
17

ACTUS
18

SPORT
20

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
Le budget de vos idées
21

SÉCURITÉ
La Police municipale se réorganise
22

COMMERCES
24

EXPRESSION POLITIQUE
25

PRATIQUE
26



En qualité de Maire de Draguignan, je suis heureux en votre nom de saluer toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la rentrée 2026-2027.

Rentrée scolaire tout d'abord avec plus de 3 460 élèves accueillis dans les 23 écoles de la ville. La nouveauté de cette rentrée est l'officialisation du dispositif Moins de trois ans dans les écoles Louis Pasteur et Marcel Pagnol, permettant d'accueillir des enfants nés début 2024.

Rentrée dans l'enseignement supérieur ensuite avec plus de 1 400 étudiants attendus, auxquels s'ajoutent 324 places en apprentissage.

Rentrée associative aussi avec une foule toujours aussi nombreuse à se presser à la journée des associations qui a compté 172 stands présentant leurs activités.

Rentrée placée sous le signe du civisme, dont le principe est rappelé au fil des pages de cette édition du magazine municipal.

À l'occasion de cette rentrée pour tous, la Police municipale a optimisé l'organisation de ses services afin d'assurer pleinement les missions qui lui sont dévolues. Et ce, sans oublier les actions conjointes menées avec la Police nationale.

Pour conclure, Draguignan mise sur son agriculture en instaurant des zones agricoles protégées. Elles viennent conforter les mesures du PLU en vigueur, qui préservent une partie des terres agricoles. Sa révision renforcera le développement d'une agriculture résiliente

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Richard Strambio

Maire de Draguignan
Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

On a tous une bonne excuse



Photo : iStockphoto.com

LA PROPRETÉ, UNE RESPONSABILITÉ COMMUNE

Malgré un passage quotidien du service Propreté urbaine dans le centre-ville, certaines zones peuvent rapidement se resaler entre deux interventions en raison d'incivilités, ce qui nécessite de nouveaux passages ponctuels, en complément du balayage, du lavage, et du dispositif spécifique de décrassage programmés.

En outre, entre 4 et 7 camions de 5 m² ramassent quotidiennement des dépôts sauvages. 140 points ont d'ailleurs nécessité des opérations de désinfection entre janvier et août dernier. Il en va donc de la responsabilité de tous pour maintenir une ville propre.

RAMASSER ? CE N'EST PAS SE RABAISSE

Pas de sac sous la main, pas le temps, pas l'envie... On a tous une bonne excuse pour ne pas ramasser les déjections de nos chiens. Après tout, ça porte bonheur de marcher dedans... Tout comme les dépôts sauvages, abandonner les déjections canines contribue à l'insalubrité publique et est passible d'une amende. Sachez que ramasser, ce n'est pas se rabaisser, d'autant qu'une vingtaine de distributeurs de toutounettes, gratuits et en accès libre, ont été installés en cœur de ville.

Dépôts sauvages, déjections canines abandonnées, nuisances sonores, trottinettes en ville, manque de courtoisie au volant... On a tous une bonne excuse pour déroger au civisme. Et si à partir de maintenant, on prenait le temps de se respecter ?

Avez-vous déjà vu, une poubelle se jeter toute seule ?

Manque de temps, poubelle éloignée, une de plus une de moins... On a tous une bonne excuse pour jeter nos déchets dans la rue. Après tout, qu'est-ce que ça fait ?

Tout d'abord, cela coûte 460 000 € de surcoût à la ville. Une somme importante qui pourrait être investie ailleurs. Si les usagers déposaient leurs déchets aux endroits indiqués, ce poste de dépense n'existerait pas.

Ensuite, les dépôts sauvages nuisent à la salubrité publique et attirent les nuisibles. Jeter ses déchets dans la rue revient à dégrader l'environnement, le cadre de vie et la propreté urbaine. N'oubliez pas que la mission des agents est de maintenir la propreté en ville, pas de ramasser les déchets en dehors des espaces prévus à cet effet.

Enfin, les dépôts sauvages sont passibles de :

- 150 € à 1 500 € d'amende ;
- la confiscation de votre véhicule.

Cela vaut aussi pour les Points d'apport volontaire (PAV). Il est strictement interdit de déposer des déchets au pied ou à côté des points dédiés. Une centaine de caméras et une quarantaine d'appareils photo mobiles sont installés sur l'ensemble de la Commune.

Près de 100 Points d'apport volontaire regroupant 803 colonnes tout flux confondu, 220 corbeilles et 28 cendriers sont mis à votre disposition dans l'espace public.

Alors, elle n'est pas si loin la poubelle finalement.

Vous conduisez ? Souriez

Se rendre au travail, aller chercher les enfants à l'école, honorer un rendez-vous important... On a tous une bonne excuse pour manquer de courtoisie au volant. Après tout, qui sourit en conduisant ?

Si le piéton doit veiller à respecter les règles de circulation qui le concernent, les conducteurs sont tenus, quelles que soient les circonstances, de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables, c'est-à-dire y compris lorsque les piétons se montrent justement imprudents. Ne pas céder le passage à un piéton est une infraction entraînant la perte de 6 points sur le permis de conduire ainsi qu'une amende de 135 €.

La courtoisie et la non-agressivité au volant contribuent pleinement à une conduite apaisée. Devenir meilleur conducteur, c'est aussi être respectueux de tous les usagers de la route. Adopter un comportement respectueux permet de se sentir plus en sécurité, moins stressé, et ainsi de réduire les probabilités d'accident ou de conflit sur les voies. Toutes les règles qui conditionnent le partage de la voie publique en bonne intelligence ne sont pas inscrites dans le Code de la route, puisque certaines relèvent simplement du respect de l'autre.

Alors, même si vous êtes pressés, prenez le temps de sourire.

Vous allez vous garer ? Prenez le temps de regarder

Cela ne prendra que 5 minutes, c'est serré mais cela passe, il n'y a pas de place... On a tous une bonne excuse pour se garer n'importe où et n'importe comment. Après tout, cela gêne qui ?

Le stationnement en dehors des places délimitées peut entraîner une gêne pour les personnes à mobilité réduite dont le fauteuil roulant nécessite un passage de 1,4 m libre de tout obstacle minimum. Cela peut également s'avérer dangereux pour les piétons, notamment ceux avec des poussettes, les cyclistes ou les autres automobilistes !

Le stationnement gênant peut impliquer une durée limitée non respectée, l'occupation d'une place réservée aux personnes handicapées, les doubles files, ou encore le stationnement devant un portail, une porte de garage, sur des passages piétons ou trottoirs. Cet acte est passible d'une amende allant de 35 € pour stationnement gênant à 135 € pour stationnement très gênant, avec possibilité de mettre le véhicule en fourrière.

Alors, la prochaine fois, avant de vous garer, vérifiez d'être bien entre les lignes.

Sur le trottoir ? C'est le pied à terre

Plus facile, plus rapide, plus tranquille... On a tous une bonne excuse pour rouler n'importe où avec notre trottinette électrique. Après tout, ce n'est pas un vrai véhicule ?

La circulation en trottinette électrique est réglementée :

- la vitesse maximale autorisée est de 25 km/h, uniquement sur les routes dont la vitesse est de 50 km/h ou moins ;
- dans les zones piétonnes, la vitesse est limitée à 6 km/h et ne doit pas gêner les piétons ;
- elle est strictement interdite sur les trottoirs. Si vous circulez en dehors des zones dédiées, vous risquez une amende de 135 €.

Parfois, il vaut mieux être seul que bien accompagné. C'est le cas en trottinette électrique où il est strictement interdit de circuler avec un passager. Il s'agit d'un engin personnel.

En 2025, la part des cyclistes et utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés, tels que les trottinettes électriques, augmente : ces modes de déplacement représentent 10 % de la mortalité, 24 % des blessés graves et 36 % des blessés qui garderont des séquelles 1 an après l'accident. Soyez prudents. Alors, à votre prochaine visite en ville, levez le pied.

Finalement, le civisme, c'est quoi ?

Il s'agit de "l'observation des règles de savoir-vivre et de respect des convenances qui régissent la vie en société". Cet ensemble de règles et de normes sociales, écrites ou non, facilite la vie en groupe.

Comme on dit, ne faites pas ce que vous n'aimeriez pas que l'on vous fasse.



C'est la fête ce soir ?

Anniversaire, repas de famille, dîner entre amis... On a tous une bonne excuse pour faire du bruit la nuit. Après tout, on fait ce que l'on veut chez soi ?

Les nuisances sonores sont considérées comme une gêne anormale. Trois critères principaux sont pris en compte pour apprécier l'anormalité d'un bruit :

- l'intensité du bruit, c'est-à-dire la gravité du trouble qu'il suscite ;
- la durée et la répétition ;
- le contexte local (zone urbaine ou rurale, professionnelle ou résidentielle). Par exemple, un bruit jugé tolérable dans un environnement urbain dense peut être considéré comme anormal dans un quartier calme.

Si le tapage nocturne est compris entre 22h et 7h, sachez que la notion de nuisance sonore s'applique 24h/24h.

Alors, avant de faire la java, pensez au voisin d'en bas.

Vous pensiez être tout seul ?

Vous êtes avec vos amis, vous n'avez pas d'écouteurs, c'est plus facile en haut-parleur... On a tous une bonne excuse pour être bruyant dans les transports. Après tout, ils sont communs ?

Quand vous prenez le bus, vous n'êtes pas tout seul. Pour écouter de la musique ou téléphoner, vous pouvez utiliser un casque ou des écouteurs. Ce n'est pas la peine d'en faire profiter les autres voyageurs. Et quand vous discutez, pensez à baisser le volume. Votre conversation privée n'a pas besoin d'être partagée.

Et si vous voyez une personne âgée, en situation de handicap ou une femme enceinte, n'hésitez pas à vous lever pour lui céder votre place. Elle en a plus besoin que vous et cela participera à votre activité physique du jour.

Alors à votre prochain trajet, souvenez-vous qu'il y a du monde autour.



Rentrée scolaire à l'école Jacques Brel

Sur le chemin de la rentrée

En septembre dernier, les quelque 3 460 élèves et 1 400 étudiants de la Ville se sont remis sur le chemin des études. Quel que soit leur âge, tout a été pensé pour leur offrir un cadre d'études optimisé.

Poursuivre une démarche durable

Afin de sensibiliser le milieu scolaire à la transition environnementale, la Ville maintient son soutien auprès des écoles en démarche de développement durable.

En 2026, deux nouvelles écoles ont été labellisées École en démarche de développement durable (E3D) niveau 1 : les maternelles Jean Giono et Jean Zay. Au total, quatorze écoles sont engagées dans ce dispositif, dont deux au niveau 3, deux au niveau 2 et dix au niveau 1. Ce label récompense le travail engagé par les écoles et leurs partenaires en faveur du développement durable. Cette démarche se conjugue avec l'ensemble des éducations transversales, telles que la santé, la citoyenneté, l'art et la culture, ou encore les médias.

2^E ÉDITION DE LA CLASSE ENVIRONNEMENT

Au vu du franc succès de la première édition, tant auprès des partenaires et des enseignants que des élèves, la classe Environnement, qui s'est déroulée en mai 2026, sera renouvelée l'année prochaine.

Une toute petite section

Au cours du trimestre, la Ville va conventionner avec l'Éducation nationale afin d'officialiser le dispositif "Moins de trois ans", permettant d'ouvrir un niveau toute petite section. Il est mis en place cette année au sein des écoles maternelles Louis Pasteur et Marcel Pagnol.

Le principe du "dispositif" est de proposer une classe dédiée à l'accueil des enfants nés entre janvier et août 2024. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment de favoriser la réussite scolaire, dès le plus jeune âge, en permettant à ces enfants d'appréhender l'école plus tôt, avec une méthode adaptée et encadrée par un binôme enseignant/ATSEM formé à cet accueil spécifique. La décision d'ouverture d'un dispositif dans une école se fait par la Direction académique des services de l'Éducation nationale, dans le cadre de la définition de la carte scolaire. Les critères d'admission des enfants sont établis conjointement par l'Éducation nationale, la Protection maternelle et infantile et la Ville dans le cadre d'un partenariat conventionné. La Ville espère pouvoir disposer très rapidement d'un troisième dispositif afin de pouvoir répondre aux besoins du territoire dans chaque macro secteur de la commune.



Brigitte Dubouis, adjointe déléguée à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, entourée de parents d'élèves et d'agents communaux du Service des Affaires scolaires et du Service du Personnel des écoles.



Un agent de surveillance du trafic routier lors de la rentrée



Rentrée scolaire à l'école Jacques Brel

Le mot de Brigitte Dubouis

Adjointe déléguée à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse



"De la maternelle à l'université, la ville met tout en œuvre pour offrir un cadre éducatif de qualité, sain et sécurisé. Afin d'appréhender les effets liés au réchauffement climatique, le plan de rénovation thermique des bâtiments se poursuit, tout comme la végétalisation des cours d'école. En témoignent le Plan écoles dans lequel s'inscrit une première phase d'installation de 80 ventilateurs dans les classes les plus exposées à la chaleur, la pose de voiles d'ombrage et de films solaires, ainsi que la réfection de la cour d'école de la maternelle Jean Giono, dont la végétalisation interviendra dans l'année.

Plus largement, la municipalité souhaite favoriser l'inclusion au sens large au cours de ce nouveau mandat. La Ville mobilisera ses leviers financiers et ses partenaires autour de projets inclusifs, qu'ils soient sociaux, culturels, linguistiques ou en faveur des enfants porteurs de handicap. Les investissements seront orientés sur l'acquisition de mobiliers flexibles et inclusifs pour s'adapter à tous les besoins des enfants et à l'évolution des pédagogies. Avec 3 460 enfants et un budget de fonctionnement annuel de plus de 13 M €, la Ville fait de l'éducation et de l'enseignement une priorité de son engagement municipal."

+ d'infos sur

ville-draguignan.fr/vivre-a-draguignan/jeunesse/education-et-scolarite-jeunesse



DU LOISIR EN ÉTÉ

Les accueils de loisirs proposent chaque été un programme riche et varié pour apprendre en s'amusant. L'occasion d'offrir des expériences enrichissantes, favorisant le partage, le savoir vivre-ensemble et le respect des différences. Les activités des accueils de loisirs visent à développer les compétences et les connaissances des enfants. Ces espaces créent un environnement épanouissant, tout en les accompagnant dans la construction de leur parcours. L'ensemble des activités proposées sont guidées par les objectifs éducatifs du Projet éducatif territorial. C'est également le cas pour le Pôle d'activités adaptées qui intervient tous les mercredis au sein des centres de loisirs pour sensibiliser tous les enfants aux différentes formes de handicap. Le service Jeunesse et sports propose également de nombreuses activités pour les jeunes. Des sorties journées et des séjours sont prévus avec des activités sportives, culturelles et de loisirs, qui leur permettent de quitter Draguignan, leurs parents et de découvrir la vie en collectivité. Sans oublier les chantiers jeunes et les animations sportives de proximité, destinés aux jeunes restants à Draguignan l'été, pour leur donner le goût de l'intérêt général et de l'activité physique.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

- Virginie Arbousset, de l'école maternelle Jean Aicard
- Céline Antonio, de l'école maternelle Paul Arène
- Pauline Francisci, de l'école maternelle Louis Pasteur
- Nicolas de Vaulx, de l'école élémentaire Pierre Brossolette
- Laure Lallement, de l'école élémentaire Jules Ferry 2
- Franklin Meniolle, de l'école élémentaire Jean Jaurès



Rentrée universitaire à la Faculté de droit

Dracénie Provence Verdon agglomération poursuit cette année encore l'essor de formations auprès des étudiants pour répondre aux besoins des entreprises locales. Une logique de territoire conjuguant développement universitaire et économique.

+ d'infos sur
ville-draguignan.fr/vivre-a-draguignan/
jeunesse/enseignement-superieur



Le pôle d'enseignement supérieur

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a fait de l'économie de la connaissance un axe fort de sa stratégie d'attractivité et de développement du territoire. Elle porte en ce sens le projet de création d'un pôle d'enseignement supérieur de proximité.

Le pôle d'enseignement supérieur Terre de campus répond à un double objectif : ancrer la jeunesse sur le territoire en lui permettant de se former sur place ; répondre aux besoins en compétences des entreprises via une offre de formation adaptée aux besoins des filières économiques porteuses.

Les différentes études conduites ont identifié le site Gillet comme site d'implantation du projet et le Département a consenti, au profit de DPVa, un bail emphytéotique administratif d'une durée de 50 ans.

Au 1^{er} septembre 2026, DPVa a repris, en lieu et place du Département la gestion du site et peut ainsi finaliser son projet de création d'un pôle d'enseignement supérieur de proximité, permettant à la fois de conforter l'offre de formation des organismes déjà présents sur le site, mais également d'en accueillir de nouveaux, dont le Campus connecté actuellement situé dans le quartier Chabran.

Sur le site Gillet, ce sont près de 500 étudiants qui ont fait leur rentrée cette année, contre 459 en 2025/2026. Le site est occupé par la Haute école de travail et de l'intervention sociale (HETIS), l'Institut de formation public varois des professions de santé (IFPVPS) et l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE). En cette rentrée, la croissance du nombre d'étudiants est liée à l'ouverture de 3^e et 2^e années de formations concernant HETIS mais également à la mise en œuvre par l'INSPE de la réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs.

Une réflexion est également conduite quant à la réouverture du restaurant universitaire.

Les nouveautés 2026

La licence professionnelle Œnotourisme et gastronomie va être rebaptisée "Management de projets œnotouristiques durables et événementiels (MPODE)".

Dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs, le concours est désormais accessible dès la 3^e année de licence. Ainsi, depuis la rentrée 2026, l'INSPE a ouvert une première année de licence de Professorat de l'éducation ainsi qu'un master Métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Un BTS diététique en formation initiale en deux ans a ouvert via un organisme privé dirigé par M. Benjamin Guillaume, diététicien de la Communauté professionnelle territoriale de santé Dracénie Provence Verdon.

L'Université de Toulon a signé une convention de partenariat avec les Écoles militaires de Draguignan en septembre dernier. Elle devient la seule en France à avoir formalisé un double partenariat avec l'Armée de Terre et la Marine (Toulon).



Lors de la rentrée universitaire à la Faculté de droit, Rayann Mouslim, conseiller municipal délégué à l'Enseignement supérieur et Marie-Christine Guiol, conseillère municipale déléguée aux Relations avec la Faculté de droit

Le mot de Rayann Mouslim

Conseiller municipal délégué à l'Enseignement supérieur et à la formation professionnelle



"L'attractivité de l'enseignement supérieur en Dracénie se confirme à nouveau cette année avec l'augmentation du nombre d'étudiants pour atteindre plus de 1 470 inscrits. À cela, s'ajoutent les 1 324 places en apprentissage, allant du CAP au Master.

Pour répondre aux besoins de cette jeunesse apprenante, Dracénie Provence Verdon agglomération, en partenariat avec la Ville, développe des filières de formation en adéquation avec

les besoins économiques du territoire afin de favoriser l'accès à l'emploi. Parallèlement, elle propose des BTS de proximité et un Campus connecté pour donner à celles et ceux qui veulent réussir dans l'enseignement supérieur, au plus près de chez eux, les moyens de surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales qui créent des inégalités de destin. À plus long terme, la Ville et DPVa approfondissent leur projet de pôle d'enseignement supérieur, agrémenté à terme d'un restaurant universitaire et d'une offre de logements complémentaires aux deux résidences étudiantes déjà existantes sur la commune".

BILAN POSITIF POUR LE CAMPUS CONNECTÉ

Pour la rentrée 2025/2026, 32 étudiants sont inscrits au Campus connecté. Après 5 années d'expérimentation depuis 2020, le bilan est positif :

- 118 étudiants accueillis ;
- 95 % résidaient sur le territoire de DPVa dont 70 % à Draguignan ;
- 80 % des étudiants ont suivi une formation dans l'enseignement supérieur.

Pour tout renseignement :

04 83 08 30 83 ou 06 35 39 94 88

campusconnecte@dracenie.com

105, avenue de la 1^{re} Armée - Draguignan

UNE VIE ÉTUDIANTE PRÉSENTE

Les conditions de vie des étudiants sont un facteur déterminant de leur réussite dans les études et de leur insertion professionnelle. À ce titre, la Ville met à disposition deux services municipaux : la Maison de l'étudiant et l'Info Jeunes. Depuis 2025, l'Université de Toulon met à disposition de son campus dracénois un chargé de mission vie étudiante, ce qui a permis notamment de structurer les associations étudiantes et d'organiser des animations. La plus emblématique a été la collecte de jouets et leur distribution aux enfants hospitalisés à l'occasion des fêtes de Noël.

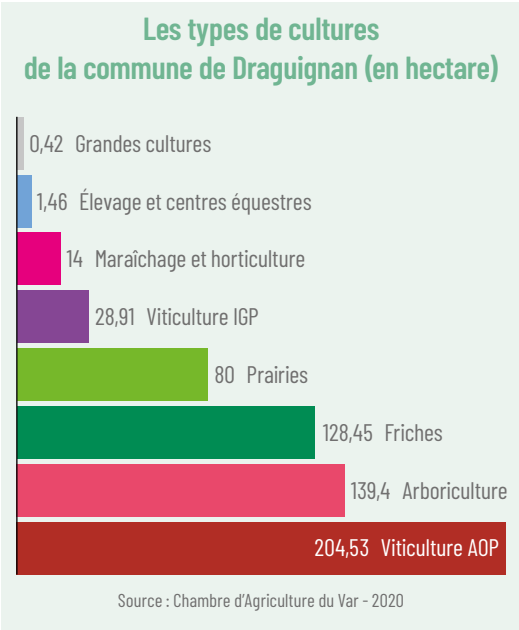


Deux étudiantes de l'IUT Gestion des entreprises et des administrations



La commune de Draguignan a fait le choix depuis plusieurs années d'utiliser l'éco-pâturage pour l'entretien de certaines de ses parcelles. Une convention passée avec un éleveur, Baptiste Jean, met à sa disposition des parcelles de prairie et des parcelles de sous-bois d'une surface totale de 733 027 m².

Riche de nombreuses productions agricoles, telles que la viticulture, le maraîchage, l'oléiculture... Draguignan accentue sa politique agricole au travers d'une zone agricole protégée.



Protéger les terres agricoles

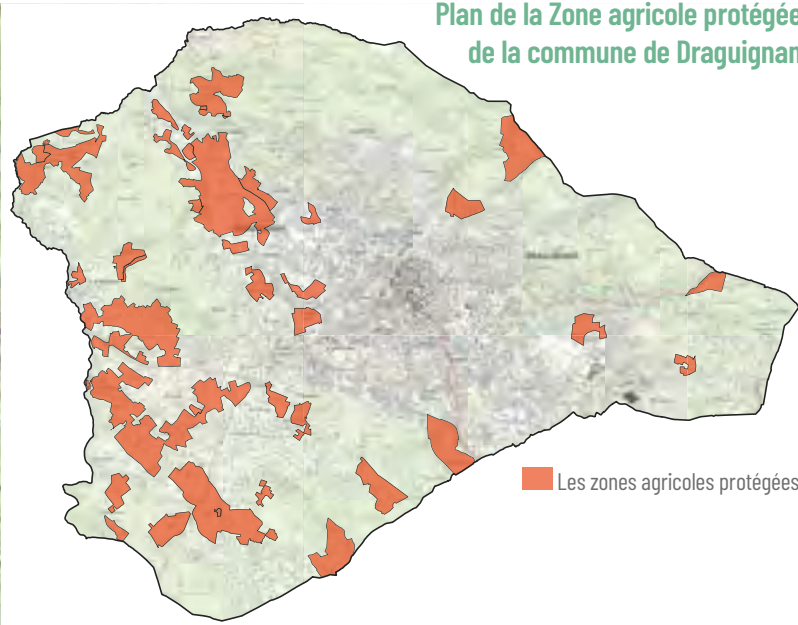
La Ville conduit une politique renforcée de préservation et de gestion durable des espaces agricoles ainsi que de développement des activités agricoles sur son territoire depuis 2023. En ce sens, une enquête publique portant sur la création d'une Zone agricole protégée de 706 hectares s'est conclue en septembre dernier.

La commune a sollicité l'État et la Chambre d'agriculture afin de créer une Zone agricole protégée (ZAP). Cette ZAP en cours de finalisation se superpose aux zones agricoles (A) du Plan local d'urbanisme (PLU), et les complète, pour donner une vocation agricole à long terme à ces terres et les préserver de l'urbanisation. Ces parcelles identifiées seront dédiées à l'agriculture, car il s'agit d'espaces agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique, soit de leur qualité agronomique. L'objectif de cet outil est de favoriser l'émergence de projets auprès des propriétaires de friches, cette ZAP s'inscrivant dans la durée. Tous les propriétaires de cette ZAP seront sollicités par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur (SAFER) afin d'identifier leurs besoins et de proposer des solutions, avec les porteurs de projet agricole, pour intégrer ce projet de territoire. Ce projet s'inscrit dans le Schéma de cohérence territoriale, le Programme alimentaire territorial et le Plan climat-air-énergie territorial, portés par Dracénie Provence Verdon agglomération.

Des terres fertiles

Diverses cultures peuvent s'envisager selon le lieu. Notre filière oléicole mérite d'être revalorisée, le maraîchage indispensable et la viticulture en fer de lance, mais d'autres types de productions moins gourmandes en eau sont à l'étude : légumineuses, variétés anciennes...

Draguignan porte ainsi un grand intérêt à la manière dont la Chambre d'agriculture, la SAFER et les autres acteurs du monde agricole vont animer ce projet de territoire. Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de plusieurs missions visant à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières. Cela passe par l'accompagnement des agriculteurs avec une dynamique de développement de l'emploi, et ce, tout en participant à la préservation des ressources naturelles. La SAFER porte une mission d'intérêt général d'encadrement, d'aménagement et de rationalisation du foncier. Depuis 10 ans, elle a finalisé et signé 13 opérations d'acquisitions à Draguignan, principalement à l'amiable. D'autres acteurs institutionnels et privés pourraient être mobilisés ou mis en réseau pour répondre aux divers enjeux de l'agriculture sur notre territoire.



Le mot d'Arnaud Autric

Conseiller municipal délégué à l'Agriculture



"Draguignan a engagé depuis plusieurs années une démarche volontariste pour le développement de son agriculture. En effet, l'agriculture se trouve à la croisée de plusieurs enjeux pour préparer notre avenir. Il s'agit tout d'abord d'une facette de notre développement économique. Production de richesse issue de nos savoir-faire et de notre territoire. Notre agriculture s'exporte, nos vins rosés se dégustent dans le monde entier ! L'oléiculture et d'autres trésors de notre patrimoine demandent à être réinvestis avec des emplois à la clef. De plus, l'agriculture porte un enjeu tout particulier pour la sécurisation alimentaire. Limiter notre dépendance aux effets des crises internationales par une production locale est un devoir de responsabilité. Cette politique s'inscrit dans l'action que mène Dracénie Provence Verdon agglomération à travers son Plan alimentaire territorial à promouvoir l'agriculture vivrière : maraîchage, arboriculture, céréales, pastoralisme... Ces deux objectifs nous amènent à proposer une action structurée avec nos partenaires pour soutenir le développement des entreprises agricoles. Cette action s'articule autour de trois axes que je vous propose de découvrir dans ces pages".



Répondre au besoin en eau

Draguignan dispose d'une association syndicale libre (ASL), Canal gravitaire Rebouillon-Draguignan, qui concerne le canal des Arrosants, où la ressource en eau est fragile.

Une fois les zones à cultiver identifiées et le prix du foncier stabilisé, la commune devra travailler à garantir un accès à l'eau pour ses agriculteurs, ressource indispensable pour la plupart des cultures. Draguignan possède un patrimoine dans ce domaine avec le canal des Arrosants qui dérive et longe la Nartuby depuis les gorges jusqu'au centre-ville en passant par la Clappe, le Centre hospitalier de la Dracénie et Folletière. Ce canal, qui fit jadis tourner les moulins dans la vieille ville, est géré par une association. Elle travaille actuellement sur les actions à mener avec la commune et les autres partenaires afin de pérenniser cet outil d'irrigation. D'autres actions sur la ressource en eau sont à l'étude afin de garantir sa disponibilité pour l'usage agricole de manière fiable et régulière.



LA FÊTE DE L'AGRI, LE RETOUR

Rendez-vous en centre-ville le 17 octobre prochain pour une 3^e édition de la Fête de l'agriculture. Une journée festive, conviviale et familiale pour découvrir l'agriculture varoise, rencontrer plus de 30 exposants et partager leurs savoir-faire ! Cet événement a pour but d'instaurer un dialogue entre le monde rural et le monde urbain où, l'agriculture, ses produits, son terroir, son savoir-faire et ses métiers viennent à la rencontre des citoyens. Il s'agit de faire découvrir le monde agricole au travers d'un marché de producteurs et de jeux pour enfants, agrémentés d'espaces dédiés à la formation, à l'emploi ou encore à la présentation du matériel. Les professionnels présents souhaitent montrer le champ des possibles en termes d'emploi en agriculture, tout en suscitant de l'envie et de la curiosité chez les participants, et ce, afin de faire tomber les idées reçues sur le monde agricole.

Découvrez le programme sur agenda.ville-draguignan.fr/agenda/agenda-evenementiel/fete-de-lagriculture-2267846



L'heure des comptes

Le Compte financier unique de l'exercice 2025 a été présenté lors du Conseil municipal du 23 juin dernier. L'occasion d'examiner la réalisation des projets inscrits au budget primitif.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le budget de fonctionnement d'une ville regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la gestion courante et quotidienne de la commune.

Exemple : la rémunération des fonctionnaires et contractuels, les charges sociales et les cotisations. L'eau, l'électricité, le gaz, les fournitures administratives, l'entretien courant des bâtiments, les assurances, etc. Les subventions versées aux associations, les indemnités des élus.

Les dépenses directes d'équipement d'une ville correspondent aux investissements réalisés par la commune elle-même pour acquérir, créer ou améliorer des biens durables qui enrichissent son patrimoine. Elles font partie de la section d'investissement du budget de la collectivité (contrairement aux dépenses de fonctionnement qui servent au paiement des agents ou de l'électricité). Le mot "directes" signifie que la ville réalise le projet elle-même (achats, travaux, chantiers), sans se contenter de verser une aide financière (subvention) à un autre organisme pour qu'il le fasse.

La capacité de désendettement est un indicateur d'analyse financière d'une collectivité. Elle correspond au ratio entre l'épargne et la dette. La capacité de désendettement permet donc de répondre à la question : en combien d'années la collectivité peut-elle (théoriquement) rembourser sa dette, si elle décide d'y consacrer son épargne brute ? Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de la collectivité.

Sources : collectivites-locales.gouv.fr - manty.eu
saint-etienne.fr/le-budget-comment-ca-marche

Investir pour les citoyens

Le Compte financier unique est un document de constatation et de contrôle a posteriori : il permet de confronter les prévisions votées dans le cadre du budget primitif avec la réalité des dépenses et des recettes en fin d'exercice. Il reprend, ligne par ligne, les autorisations de dépenses et les estimations de recettes inscrites au budget primitif. En regard, il affiche les montants réellement dépensés et encaissés.

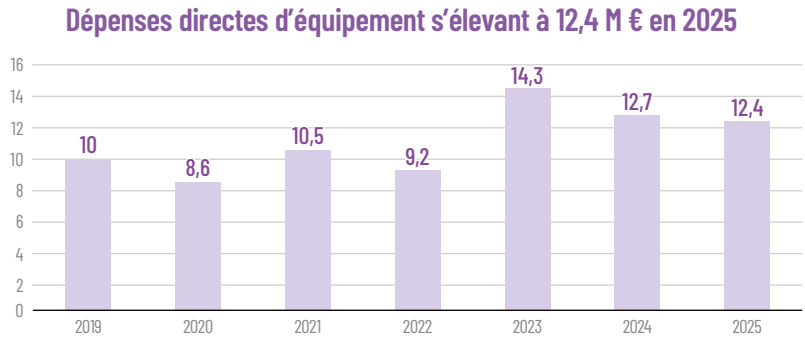
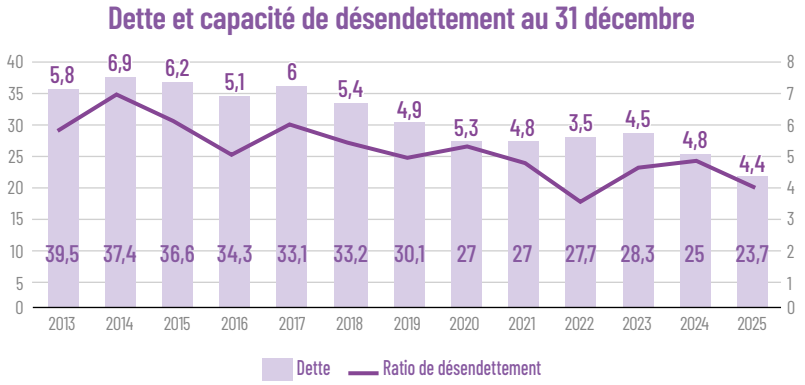
La section de fonctionnement, qui correspond aux dépenses et aux recettes dédiées à la gestion courante de la Ville, demeure stable par rapport à 2024. Dans un contexte marqué par une baisse des charges à caractère général et une progression contenue des dépenses de personnel, les dépenses s'élèvent à 47,16 M €, et les recettes à 52,04 M €. La différence entre les recettes et les dépenses représentent à 4,88 M €. 3,8 M € serviront à financer les investissements et à abonder les recettes de l'exercice suivant. Le reste sera affecté à la section de fonctionnement.

Concernant la partie investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 12,4 M €, un niveau proche de celui de 2024. Pour ce faire, la commune a eu un recours modéré à l'emprunt, soit 2 M € sur une autorisation totale qui était de 3,21 M €. Outre cet emprunt, les dépenses d'investissement sont principalement financées par l'autofinancement, complété de subventions et de dotations. Ces dépenses correspondent à l'amélioration des équipements et des services dédiés aux citoyens, tels que la rénovation énergétique de l'école Pierre Brossolette, le réaménagement des rues piétonnes ou encore la création du terrain de foot à 8.

En nette amélioration, le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 65 % (hors reports) contre 58 % en 2024. Si l'on inclut les reports, soit les opérations engagées encore non payées, le taux de réalisation atteint alors 91 %. Pour ce qui est des "restes à réaliser", le total des dépenses est optimisé grâce au suivi des travaux 2025, car il est de 4,9 M € contre 7,1 M € en 2024. Cette somme sera financée pour 3,6 M € par les recettes en provenance de comptes de tiers et les subventions attribuées non versées. Les "restes à réaliser" sont des engagements qui n'ont pas encore fait l'objet d'un paiement sur cet exercice budgétaire, mais qui donneront lieu à un début de paiement sur les exercices futurs.

Ce qu'il faut retenir

- Malgré un contexte national toujours contraint, les efforts de gestion sont maintenus. La Ville préserve sa santé financière et continue à investir pour les Dracénois avec :
- un exercice budgétaire réalisé sans augmentation des taux d'impôts locaux sur le foncier bâti et le non bâti, comme cela est le cas depuis 2014 ;
 - le soutien financier aux associations maintenu par rapport au précédent exercice. La subvention au Centre communal d'action sociale, quant à elle, est confortée à 1,17 M € ;
 - l'excédent 2025 de fonctionnement progresse légèrement et s'établit à 3,7 M € contre 3,4 M € en 2024 ;
 - un niveau stable et conséquent d'investissement proche de 12,4 M €, financé notamment par des subventions en augmentation et des fonds de dotations, de l'autofinancement et un emprunt nouveau maîtrisé ;
 - une dette totale au 31 décembre à nouveau en baisse à 23,7 M €, et une très bonne capacité à la rembourser, soit 4,4 années. Pour rappel, le seuil d'alerte fixé par la Cour des Comptes est de 12 ans.



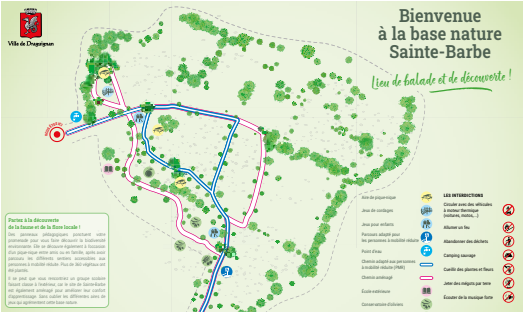
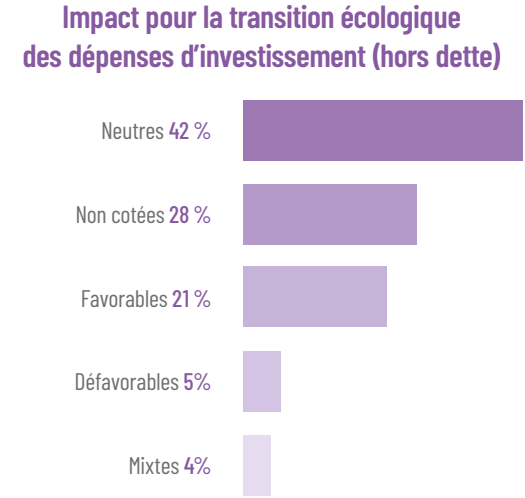
La répartition des dépenses directes d'équipement en 2025

Action cœur de ville 1,3 M €	Politique scolaire éducative et transition énergétique 2,8 M €
Infrastructures publiques, travaux bâtiment, matériel, voirie 7,6 M €	Équipements sportifs ou structurants et musée 700 000 €

Du vert au budget

Cette nouvelle présentation du Compte financier unique comprend une annexe dédiée à l'impact du budget pour la transition écologique, et ce, avec un nouveau critère "préservation de la biodiversité" qui s'ajoute à celui de la "lutte contre le changement climatique".

Au regard de ces deux critères, la Ville a classé ses dépenses en fonction de leur effet favorable, neutre ou défavorable. Près de 2,5 M € sont classés comme favorables, soit 21 % des dépenses d'investissement 2025. La création d'un bassin de rétention chemin Victor Legoff, la plantation d'arbres dans les parcs Haussmann et Chabran ou encore le réaménagement du parc naturel de Sainte-Barbe font notamment partie de ces dépenses. Depuis 2024, la Ville est tenue d'intégrer dans son compte financier unique une annexe présentant les impacts des dépenses d'investissement sur la transition écologique. Considérant les six axes de la transition écologique définis par l'État, la Ville prend un nouvel axe en compte chaque année.



Deux dépenses d'investissement "favorables" sur l'impact pour la transition écologique : le parc nature de Sainte-Barbe et la rénovation de l'école Brossolette



Le parc naturel de Sainte-Barbe

L’inauguration officielle du parc naturel de Sainte-Barbe s’est déroulée le 2 septembre dernier.

Initiés en février 2026, les travaux d’aménagement du terrain de Sainte-Barbe ont été réalisés en concertation avec les citoyens et achevés en mai dernier. Après étude des souhaits exprimés par la population, le projet définitif a été présenté lors d’une réunion publique sur site et comprend :

- l’aménagement de chemins arborés sur 2 km, accessibles à tous ;
- la plantation de 360 végétaux, dont des arbres fruitiers, des arbustes, des arbousiers et des plantes aromatiques pour sensibiliser la population ainsi que végétaliser et préserver le site ;
- la création d’un conservatoire d’oliviers ;
- la mise en place d’une cuve de 15 000 litres alimentée par le canal de Provence ;
- l’installation d’aires de pique-nique et de bancs ;
- l’implantation de trois aires de jeux pour enfants ;
- la mise en place d’un parcours de santé accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- l’installation de deux points d’eau, situés à chaque entrée du site ;
- une réflexion actuellement menée sur l’aménagement d’un parking en lieu et place de l’ancien village ukrainien situé chemin Sainte-Barbe ;
- une classe à l’extérieur pour les écoles.

Ce lieu se veut un espace d’apprentissage et de découverte. Des supports pédagogiques retracent les actions et aménagements réalisés sur l’ensemble du site afin de permettre aux visiteurs, en plus de la promenade, de découvrir les différentes essences plantées ainsi que la faune présente sur site.

Coût global : 744 000 € TTC, subventionné à hauteur de 150 000 € par le Département.



Inauguration du parc naturel de Sainte-Barbe par les élus, le 2 septembre



Une nouvelle résidence autonomie

Afin de répondre aux besoins croissants des personnes autonomes seniors ou en situation de handicap, la Ville a confié à la SAIEM le projet de construction d’une seconde résidence autonomie dans le quartier des Collettes. Le chantier a démarré en juin dernier avec la démolition de quatre maisons situées à l’intersection de l’avenue de Verdun et du chemin de Sainte-Barbe.

Complémentaire à l’Îlot de l’Horloge, cette nouvelle résidence de 60 logements comptera 45 T2 et 15 T1, avec l’ensemble des espaces communs nécessaires à son fonctionnement, à savoir une salle de restauration, une cuisine, des salles d’activités, des locaux administratifs, etc. Le bâtiment sera complété par un parking en sous-sol et un local d’activité tertiaire.

La conception du bâtiment, conduite par le cabinet d’architecture ABC Architectes, s’inscrit dans une démarche de développement durable avec une attention particulière sur le système de ventilation des locaux, la protection solaire ou encore la préservation des espaces verts.

Pour mener à bien ce projet, la Ville a vendu à l’euro symbolique une emprise de 1 531 m² à la SAIEM. Le coût global des travaux de la résidence est estimé à 7,2 M € HT avec la participation financière de Dracénie Provence Verdon agglomération à hauteur de 750 000 € et de la CARSAT à hauteur de 300 000 €.



Travaux sur les berges de la Nartuby au pont de Lorgues

Photo SMA Syndicat mixte de l'Argens

Le SMA au pont de Lorgues

Après l’achèvement des travaux de restauration écologique des berges de la Nartuby au pont de Lorgues, sur un linéaire d’environ 500 m, le Syndicat mixte de l’Argens a engagé la dernière tranche de travaux sur ce secteur en juillet dernier pour une durée prévisionnelle de 4 mois.

Ces aménagements se fondent davantage sur des techniques minérales, au regard des contraintes techniques particulières : présence de bâtiments, accès et zones d’activités à proximité. Les travaux comprennent l’élargissement de la Nartuby et le renforcement des berges :

- sous l’entreprise Mondial Box ;
- au droit du parking Sterma, pour permettre le passage des eaux dans deux arches du pont ;
- en aval du pont de Lorgues, afin de garantir le passage des eaux.

En outre, la zone située sous le pont de Lorgues sera approfondie pour augmenter le gabarit du pont. L’objectif est d’offrir un gabarit supérieur à la Nartuby en cas de crue pour supprimer tout débordement jusqu’à 180 m³/s. Les travaux ainsi mis en œuvre permettront d’atteindre l’objectif de protection sur l’ensemble de la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence. Le coût global de cette opération de travaux au pont de Lorgues s’élève à 1 494 000 € TTC. L’ensemble du projet (36 M €) est financé par Dracénie Provence Verdon agglomération et subventionné à hauteur de 65 %, par l’État au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs et du Fonds vert à hauteur de 23 %, de 5 % par la Région Sud et de 7 % par l’Agence de l’Eau.

Pour rappel, Le Syndicat mixte de l’Argens s’est engagé dans la réalisation d’aménagements de la Nartuby permettant de réduire le risque inondation sur les secteurs urbanisés des communes de Draguignan et de Trans-en-Provence sur un linéaire de plus de 3 km. Les objectifs de cette opération sont de protéger le territoire des inondations jusqu’à une crue trentennale (qui a une possibilité sur 30 de se produire chaque année), tout en restaurant la rivière pour assurer son bon fonctionnement écologique, et ce, sans aggraver le risque inondation en aval.

Les voiries de l’été

En juillet dernier, plusieurs voies ont fait l’objet d’une intervention afin d’améliorer le confort des usagers :

- avenue du pont d’Aups : création d’un cheminement piéton sécurisé ;
- chemins Pellet, communal sis au 406 du Coutelet et rue de l’Observance : reprise de revêtement sur près de 400 m linéaires au total.

Coût global : 56 725 € TTC, avec une demande de subvention déposée auprès du Département à hauteur de 37 816 €.

- Avenue de Saint-Hermentaire

L’avenue de Saint-Hermentaire a également fait l’objet d’une reprise de revêtement sur 480 m linéaires en septembre dernier. Les travaux ont été concentrés sur la partie prioritaire, représentant plus de 50 % de la voie. Considérant que d’autres chantiers sont impérieux, relevant notamment de la sécurité des cheminements piétons, la seconde partie de l’avenue Saint-Hermentaire sera renouvelée à l’occasion d’un exercice budgétaire ultérieur. Coût global : 170 000 € TTC avec une demande de subvention déposée auprès du Département.



Nouveau revêtement sur une partie de l'avenue Saint-Hermentaire

Chemin du Coulelet - Avant



Après



Rue de l'Observance - Avant



Après



Avenue du Pont d'Aups - Avant



Après





Voiles d'ombrage de l'école des Marronniers

Du neuf dans les écoles

Comme chaque année, la Ville mène des travaux d'amélioration dans ses 23 écoles pendant les vacances scolaires avec trois axes : les salles de classe, les cours d'école et la rénovation thermique des bâtiments.

Cet été, les écoles ont bénéficié de mises en peinture, de travaux de menuiserie, de réparation, de réfection des sanitaires, de sols, de changement de luminaires... visant à embellir les espaces et à améliorer le confort des élèves et des professeurs. Certaines cours d'école ont bénéficié d'une pose de grillages, de brise-vue, de jeux et de la création d'abris pour les vélos. La végétalisation des cours s'est également poursuivie à l'école maternelle Jean Giono, avec la plantation d'arbres et de massifs, la création d'espaces ombragés ainsi que la création de jardins pédagogiques.

Après un test concluant dans les écoles Jean Jaurès et Paul Arène l'an dernier, 80 ventilateurs plafonniers choisis par les professeurs ont été installés dans les salles de classe les plus exposées à la chaleur dans treize écoles. Il s'agit d'un aménagement simple, efficace et économique pour améliorer les conditions de travail, tout en limitant le recours à la climatisation et à la consommation énergétique.

Ce dispositif est complété par la pose de films solaires sur les vitrages dans onze écoles et de voiles d'ombrage dans la cour des écoles des Marronniers, Jean Zay et la maternelle Jacques Brel. Un bilan sera effectué après l'été afin d'envisager un déploiement plus large en 2027 éventuellement dans les écoles accueillant des centres de loisirs, telles que Jean Aicard, Jules Ferry ou encore Jacques Brel.

Les travaux d'entretien annuels dans les écoles représentent 725 000 €, auxquels il faut rajouter 209 919 € TTC pour la réfection de la cour d'école de la maternelle Jean Giono, avec une demande de subvention déposée auprès de l'État, au titre du Fonds vert, à hauteur de 58 962 € et de la Région à hauteur de 34 986 €.

À VENIR

Création d'un parvis au collège Jean Rostand, à partir d'octobre pour une durée de 3 semaines.



Travaux d'isolation à l'école Brossolette



Pose de ventilateurs dans les écoles Ferry et Jaurès



Aire de jeu à l'école Giono

Nos jeunes ont du slam

Dans le cadre du Programme de réussite éducative, de jeunes Dracénois se sont qualifiés pour la finale des Prix Territoriaux 2026 avec un projet de slam. L'illustration concrète d'un service public innovant et engagé.

Photo issue d'une vidéo réalisée par Killian Alaari

Un programme pour l'égalité des chances

Au-delà de la dimension artistique, ce projet illustre pleinement les missions du Programme de réussite éducative, porté par le CCAS : donner la parole aux jeunes pour renforcer la confiance, recréer du lien social et de favoriser l'égalité des chances.

Les jeunes accompagnés sont orientés par les établissements scolaires, l'Éducation nationale et les partenaires du territoire lorsqu'ils rencontrent des difficultés scolaires, sociales ou familiales. Chaque parcours est construit sur mesure grâce à l'engagement quotidien des référents parcours, véritables chefs d'orchestre de cet accompagnement individualisé. Leur rôle est essentiel : écouter les jeunes et leurs familles, coordonner les partenaires, construire un parcours personnalisé et permettre à chaque enfant de retrouver confiance et de devenir acteur de sa réussite.

La sélection pour les Prix Territoriaux 2026 constitue une belle reconnaissance du travail mené par les équipes du CCAS, les référents parcours du Programme de réussite éducative, les partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que par les jeunes eux-mêmes, véritables ambassadeurs de cette aventure humaine.

Le mot d'Alain Hainaut

Adjoint délégué aux Affaires sociales



"La politique sociale de l'équipe municipale repose sur une conviction forte : chaque enfant, chaque jeune, doit pouvoir trouver les conditions nécessaires pour construire son avenir et prendre pleinement sa place dans la société."

Le Programme de réussite éducative porté par le CCAS s'inscrit pleinement dans cette ambition. Il ne s'agit pas seulement d'accompagner les difficultés scolaires, mais de prendre en compte chaque individu dans sa globalité, en agissant sur la

confiance, l'expression, les relations aux autres et l'ouverture vers de nouvelles perspectives. Le projet autour du slam, récompensé au niveau national, en est une illustration particulièrement parlante. Plus largement, notre stratégie sociale vise à agir le plus tôt possible, à prévenir les ruptures et à lutter concrètement contre toutes les formes d'inégalité. Notre responsabilité est de ne laisser aucun jeune s'installer dans l'échec ou le découragement. Créer du lien et permettre à chacun de devenir acteur de sa réussite, c'est aussi cela, le sens du service public à Draguignan".

Quand les mots créent du lien

Cette année, le Centre communal d'action sociale, à travers son Programme de réussite éducative, a proposé à plusieurs jeunes âgés de 11 à 16 ans une semaine de création artistique autour du slam. Une initiative récompensée au niveau national.

Accompagnés par l'artiste slameur Killian Alaari, les jeunes ont découvert l'écriture comme un moyen d'exprimer leurs émotions, leurs doutes, leurs rêves, mais aussi leurs espoirs. Au fil des ateliers, les "maux" sont devenus des "mots", permettant à chacun de prendre confiance en lui et d'oser s'exprimer devant les autres.

Point d'orgue de cette aventure, les participants ont présenté leur création devant leurs familles, les professionnels et les agents du Centre communal d'action sociale, avant d'enregistrer leur morceau en studio et de réaliser le clip "Dans mon cœur". Une expérience unique qui leur a permis de découvrir les coulisses de la création musicale et audiovisuelle tout en développant leur créativité, leur expression orale et leur esprit d'équipe.

Ce projet fait partie des finalistes des Prix Territoriaux 2026 de La Gazette des Communes et de GMF Assurances, dans la catégorie "Santé & Lien social". Cela représente une reconnaissance au niveau national, car ces trophées distinguent chaque année les collectivités qui développent des politiques publiques innovantes, concrètes et reproductibles au service des habitants. Ils récompensent des initiatives exemplaires ayant un impact réel sur les territoires et valorisent les agents et les élus qui font évoluer le service public local.

Le verdict sera dévoilé le 25 novembre 2026 à Paris, à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales.

FISCALITÉ

Développer l’attractivité commerciale

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, les Entreprises créant ou reprenant une activité en centre historique ou dans le quartier des Collettes entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2030 peuvent profiter d’une exonération d’impôts. L’objectif est d’attirer de nouvelles enseignes dans les Quartiers prioritaires de la ville.

Il s’agit d’un nouveau régime d’exonération dégressive d’impôt sur le revenu ou d’impôt sur les sociétés “au titre des bénéfices provenant des activités implantées dans le quartier”. Cette exonération est totale les 5 premières années, puis dégressive jusqu’à la 8^e année, pour les activités suivantes :

- commerciales ;
 - artisanales ;
 - relevant d’une profession de santé (médecins, pharmaciens, sages-femmes, auxiliaires médicaux...).
- Pour les secteurs concernés, il convient de remplir le formulaire dédié :
- pour la création d’entreprise, sur impots.gouv.fr/formulaire/1447-c-sd/declaration-initiale-de-cotisation-fonciere-des-entreprises
 - pour la reprise d’entreprise, sur impots.gouv.fr/formulaire/1447-m-sd/imposition-forfaitaire-sur-les-entreprises-de-reseaux

Retrouvez l’ensemble des conditions sur ville-draguignan.fr/mes-demarches/commerce
Vous pouvez également consulter la fiche dédiée aux allègements fiscaux en Quartiers prioritaires de la politique de la ville sur [entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F34020](https://ville-draguignan.fr/entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F34020)



COMMERCE

Rénover les devantures commerciales

Dans le cadre de la stratégie globale de redynamisation commerciale portée par la Ville, une aide financière est proposée aux commerçants afin de les aider à rénover leur devanture commerciale.

Ce dispositif propose de prendre en charge à hauteur de 30 % le montant des travaux par devanture, dans la limite de 8 000 € par commerce. Il doit notamment permettre :

- d’accompagner la mise en conformité des commerces avec le Règlement local de publicité ;
- d’améliorer l’esthétique et l’harmonisation des linéaires commerciaux ;
- de valoriser le patrimoine architectural du centre-ville ;
- de renforcer l’attractivité commerciale et touristique.

En outre, la commune s’appuie déjà sur la présence d’une architecte conseil, qui accompagne les porteurs de projets dans la définition et la validation de leurs projets de devantures, en lien avec les prescriptions architecturales et patrimoniales en vigueur.

Pour bénéficier de cette aide financière, retrouvez les modalités sur publiact.fr/documentPublic/1070681

Conjuguer culture et économies

Certains commerces du centre-ville vous offrent 10 % de réduction dans leur boutique sur présentation de votre ticket d’entrée au musée des Beaux-Arts.

Vous pouvez retrouver la liste des commerces partenaires sur ville-draguignan.fr/vivre-a-draguignan/culture-vivre-a-draguignan/partenariat-avec-le-musee-des-beaux-arts
Réduction non cumulable et valable une seule fois par boutique et par billet.



SANTÉ

Octobre rose

Rendez-vous le 8 octobre en centre-ville pour participer à Octobre rose, la campagne nationale dédiée à la lutte contre le cancer du sein. Au programme :

- 15h : stands d’information sur le boulevard Clemenceau ;
- 17h30 : chorégraphie par les gymnastes de la GR Dracénoise ;
- 18h : départ de la marche rose. Dress code : rose ;
- 19h : arrivée à la Chapelle de l’Observance avec les élèves de l’école de danse Créations Éphémères de Fany Vicente présentant une chorégraphie sur le parvis. S’en suivra l’inauguration de l’exposition photo *Une envolée d’espérance* par Alexia Cassar.

Alexia Cassar propose une exposition photo autour du tatouage postmastectomie, à découvrir à la Chapelle de l’Observance jusqu’au 31 octobre. Biologiste de formation, Alexia Cassar s’est reconvertie dans l’univers du tatouage. Inspirée par le travail de Baltimore Vinnie Myers, tatoueur spécialisé dans le tatouage après mastectomie de tétons réalistes en 3D, elle a ouvert en 2017 le premier salon de tatouage 100 % dédié à la reconstruction après un cancer du sein, aux Arcs-sur-Argens : The Tétons Tattoo Shop. Une conférence “Faire reflleurir l’estime de soi après un cancer par le tatouage artistique 3D” sera également prévue le 22 octobre à 18h, à la Chapelle de l’Observance.

Tout au long du mois d’octobre, les commerçants décoreront leurs vitrines de rose, les boulangeries distribueront des sacs à pain portant des messages de prévention et la Tour de l’Horloge ainsi que la place Cassin seront illuminées en rose, symbole de soutien aux femmes victimes de cancer du sein.



AGGLOMÉRATION TAXE

Comprendre la hausse de la TEOM

Face au déficit structurel et chronique du budget des déchets, qui dépasse 4 millions d’euros par an, Dracénie Provence Verdon agglomération a été contrainte de relever le taux de la Taxe d’enlèvement des Ordures ménagères (TEOM), de 12,6 % à 16 % lors du Conseil communautaire du 27 avril 2026.

Le coût du service des déchets ne se limite pas à la collecte. Il comprend également leur transport, leur traitement et leur valorisation. L’objectif est de reprendre progressivement le contrôle des coûts pour que le service soit demain plus efficace, plus autonome et plus soutenable financièrement.

Cette évolution du taux permettra de rétablir l’équilibre du service, de garantir sa continuité et d’éviter que son déficit ne pèse demain sur les autres compétences de l’agglomération : développement économique, santé, sport, culture, transports et mobilités, habitat, agriculture, tourisme ou encore soutien aux communes.

Pour ce faire, Dracénie Provence Verdon agglomération a réuni cinq autres intercommunalités du Var confrontées aux mêmes difficultés afin de mutualiser les moyens, de réaliser des économies d’échelle et de réduire la dépendance aux opérateurs extérieurs.

Les efforts des habitants sont également tout aussi importants. Chaque tonne de déchets correctement triée, valorisée ou simplement évitée est une tonne qui n’a pas à être enfouie et qui permet notamment d’éviter les 69 € par tonne de Taxe générale sur les activités polluantes de l’État.

Le tri est donc à la fois un geste environnemental et un geste économique. Le geste de chacun contribue directement à maîtriser la facture collective.



ÉCONOMIE

Les Trophées de l’économie en Dracénie

Le Club des entrepreneurs en Dracénie ouvre la 4^e édition des Trophées de l’économie en Dracénie. Toutes les entreprises de la Dracénie, du Pays d’Aups et du Pays de Fayence sont invitées à déposer leur candidature.

Ces trophées récompensent le savoir-faire, le dynamisme et l’innovation des entreprises du territoire. Cette année, les candidats peuvent concourir dans deux des neuf catégories suivantes :

- artisanat,
- commerce et services,
- agriculture et viticulture,
- gastronomie,
- tourisme et loisirs,
- environnement,
- innovation,
- communication,
- ressources humaines.

Les dossiers de candidature sont à retourner complets avant le 31 octobre. Vous pouvez le demander en écrivant à secretariat@leclcd.net
La cérémonie de remise des trophées se déroulera le 3 décembre à 19h au cinéma CGR Chabran.

ENVIRONNEMENT

Les maraudes de la biodiversité

L’été dernier, les bénévoles de la Ligue pour la protection des oiseaux ont mené des maraudes pour sauver les espèces souffrant des fortes chaleurs.

Les hirondelles, les moineaux et les martinets sont des espèces protégées qui nichent sous les tuiles des habitations, dont les températures peuvent atteindre 10 degrés de plus qu’en extérieur. Pour cette raison, les oisillons se mettent en quête d’air frais et finissent par chuter de plusieurs mètres. Les bénévoles ont donc arpenté les rues de Draguignan à la recherche de volatile en détresse afin de leur prodiguer les premiers soins avant de leur trouver une place en centre de soin spécialisé.

Si vous rencontrez un oiseau blessé, vous êtes invités à le placer dans une boîte en carton adaptée avec du papier essuie-tout ou du papier journal au fond, et à contacter sos.paca@lpo.fr

Il est déconseillé de le nourrir ou de l’hydrater soi-même, car cela peut lui être fatal.

CONCESSION

Contrats de concession

La commune confie la réalisation et la gestion de certains travaux et services à des opérateurs par des contrats de concession.

Tour d’horizon des résultats de l’année 2025.

Distribution d’électricité

La concession de service public de distribution d’électricité confiée à ENEDIS prévoit un plan d’action de lutte contre la précarité énergétique en 3 axes : l’aide au paiement, l’accompagnement et la prévention. 1106 chèques énergie ont été distribués en 2025, soit -25,6 % par rapport à 2024. Étendu sur 595 km, le réseau compte 926 installations de production et 323 postes de transformation pour la distribution de 25 333 clients.

Distribution de gaz

La distribution de gaz est confiée à la société Gaz de France. En 2025, on dénombre 94 km de réseau desservant 5 048 clients du réseau de distribution publique. Gaz de France a également réalisé un investissement de 399 000 € sur la concession.

Restauration scolaire

La délégation de service public portant sur la restauration collective de la commune et du Centre communal d’action sociale est confiée à la société Garig. En 2025, Garig a respecté les engagements d’achats relatifs à la loi Egalim : 28 % biologiques ; 24 % issus de filières de qualité durables ; 24 % de produits locaux et/ou circuit court. La société a confectionné 374 747 repas servis aux enfants et aux personnes âgées. Concernant la restauration scolaire, une enquête menée via la Borne Smiley révèle que 86 à 87 % des convives sont satisfaits de leurs repas. Un travail avec les Alchimistes a été mis en place pour collecter les bio-déchets et sensibiliser au gâchis alimentaire avec des tableaux de pesée. 41 tonnes de bio déchets triés et 31 tonnes de compost produit ont permis de livrer 17 sacs de 100 litres au service Espaces verts et aux écoles. 12 tonnes de fruits et légumes atypiques ont été sauvés. 1 306 paniers Too Good To Go ont été vendus par la cuisine centrale, soit 3,53 tonnes de CO2 évités. Le bilan hygiène fait état de 93,9 % de conformité des analyses sur la cuisine centrale et 91,7 % sur les offices.

La Pitcholine

Ouverte en 2015, la crèche La Pitcholine propose 60 berceaux et son exploitation est confiée à la société Maison Bleue jusqu’en 2027. En 2025, le taux d’occupation réel est de 66,57 %, soit une diminution de 3,34 % par rapport à 2024. Au total, l’établissement a accueilli 112 enfants, issus de 101 familles différentes. Le questionnaire de satisfaction affiche une note globale de 8,8/10.

L’ensemble des bilans d’activités est consultable sur actes.ville-draguignan.fr/la-ville/conseil-municipal/arretes-decisions-et-deliberations

Vainqueurs du national de La Grau

La triplette composée de Jérémy Jean, Thierry Terreno et Cyril Josuan a été couronnée championne du 10^e national de jeu provençal craurois en juillet dernier.

Face à 170 triplettes comptant au moins 25 champions de France, les licenciés de l'Association bouliste des clubs dracénois, Jérémy Jean et Thierry Terreno, ont su se hisser jusqu'en finale, accompagnés de leur coéquipier Cyril Josuan pour affronter les tenants au titre. À l'issue de la treizième mène, la formation l'emporte sur le fil 13 à 12 alors que le score était à égalité 12-12.

Félicitations aux joueurs qui enregistrent une première victoire pour Jérémy Jean et Cyril Josuan et un quatrième titre pour Thierry Terreno dans cette compétition.

Victoires pour l'haltérophilie dracénoise

À l'occasion des Championnats d'Europe masters en juin dernier à Waregem, en Belgique, les couleurs de l'ASPTT Draguignan ont été brillamment représentées avec une sixième place prometteuse et un double titre continental.

Favorite pour le titre européen, Julie Cheded a concouru dans la catégorie des moins de 48 kg féminins. Avec 15 kg d'avance sur sa principale concurrente à l'arraché, elle vise les 65 kg avec l'ambition de se rapprocher du record d'Europe dans sa catégorie, fixé à 73 kg. C'est une réussite au troisième essai, s'assurant définitivement la première place. Julie décroche ainsi le titre de championne d'Europe Masters 2026, venant récompenser des mois de préparation et de travail. Julie a également été sélectionnée pour représenter l'équipe de France pour le titre européen par équipes. Un titre de plus remporté pour la Dracénoise et une consécration pour l'ASPTT Draguignan, qui voit ses couleurs briller sur la scène européenne.

Ange Emmanuel a, quant à lui, concouru dans la catégorie des moins de 110 kg masculins. Face à une quinzaine d'athlètes, il était pressenti à la onzième position. En réalisant finalement son record personnel avec 213 kg, il termine la compétition avec une très belle sixième place européenne. Une performance remarquable considérant son classement de départ et une récompense méritée pour son investissement.

Au regard de ces performances, l'ASPTT Draguignan confirme une nouvelle fois sa capacité à former et accompagner des athlètes capables de rivaliser avec les meilleurs spécialistes européens de leur catégorie.

Une rentrée remarquée pour les Dragons

En décrochant le titre de champion en Nationale 1, le Draguignan Var Handball a validé son accession en Proligue. Une nouvelle division dans laquelle les Dragons s'illustrent déjà.

La Proligue est le championnat de France masculin de handball de deuxième division, constituant le deuxième échelon professionnel national. Il s'agit du dernier palier avant la première et plus haute division, la Starligue. Afin d'attaquer au mieux cette nouvelle division, le club accueille de nouvelles recrues : Jacob Jensen, international jeune danois, en provenance de Pau Billere en seconde division ; Robin Paris, également en seconde division la saison dernière à Caen ; Justin Portat, ancien joueur de Belfort en Nationale 1 ; Marc'Anto Aillaud, international jeune français, auparavant à Sarrebourg en seconde division ; Lazar Maksovic, international jeune serbe, ancien joueur en centre de formation à Saint-Raphaël.

Et parce qu'un bonheur n'arrive jamais seul, les professionnels du DVHB ont remporté leur premier match de Proligue à domicile face à l'équipe d'Élite Val-d'Oise le 4 septembre dernier. Le club du Val-d'Oise est le second promu de Nationale 1 fédérale avec celui de Draguignan.

Pour intégrer le monde professionnel et répondre au cahier des charges de la fédération, le club des Dragons a dû investir dans un système de communication digital ainsi qu'une nouvelle communication et billetterie professionnelle, représentant un investissement pour le club de 200 000 € TTC. Dans le but de soutenir le club, la Ville a initié des aménagements à la Maison des sports et de la jeunesse, comprenant notamment des mises aux normes, un support pour écran ou encore des gradins.

Coût actuel global : 76 710 € TTC. Fin prévisionnelle : fin octobre, début novembre.

Les féminines à l'honneur

Les U15 et les U18 féminines du Sporting club dracénois ont chacune remporté deux trophées l'été dernier : la Gothia Cup 2026 en Suède et le championnat départemental du Var en D1.

Après une semaine intense composée de 9 matchs d'une heure en six jours, les U15 féminines ont remporté 2-0 la finale des Play Off B de la Gothia Cup 2026, dans la Nordic Wellness Arena, face aux Canadiennes de Calgary Blizzard. Il s'agit du plus grand tournoi de football de jeunes au monde. Cette victoire vient récompenser tous les efforts fournis tout au long de cette semaine, mais aussi durant toute une saison de travail, d'engagement et de sacrifices. Concernant les U18 féminines, elles ont terminé premières du championnat départemental D1 avec 8 victoires, 2 nuls et 2 défaites ainsi qu'avec la meilleure défense du championnat. Une très belle performance de la part de toute l'équipe. Toutefois, le district du Var a fait le choix de ne pas maintenir la catégorie U18 féminine, raison pour laquelle le Sporting club dracénois souhaite créer une équipe seniors féminines et lance un appel aux joueuses nées en 2008 ou avant. Elles peuvent contacter Fabrice Jean-Elie au 06 81 99 18 44.

Triple médaille d'argent pour le roller skating

L'association dracénoise de roller skating s'est offert trois titres de vice-champions de France en juillet dernier à Dijon.

Les récompensés d'une médaille d'argent sont : Élana Peltier, dans la catégorie N1 inline senior ; Martial Bronzi, en N2 senior ; Damien Guinault, en N3 jeunesse.

En outre, Joanna Grasso n'a pas démérité en se positionnant à la 7^e place dans la catégorie freeskating. Concernant Élana Peltier, l'athlète a été sélectionnée en équipe de France pour participer au Championnat d'Europe qui s'est déroulé du 2 au 12 septembre dernier à Ponte di Legno en Italie. Une sélection prestigieuse qui récompense son talent, son travail et sa détermination. Un bilan couronnant le travail des athlètes et de l'ensemble du club. Félicitations !



21 idées ont été déposées dans le cadre du budget participatif. Vous avez jusqu'au 7 novembre pour voter en faveur de vos 3 préférées !

Comme chaque année, le vote est ouvert à toutes les personnes âgées de 11 ans ou plus et domiciliées ou travaillant à Draguignan. Les porteurs de projet sont libres de faire campagne pour susciter des votes et l'annonce des lauréats aura lieu au mois de novembre. Une étude de recevabilité a été menée pour garantir la faisabilité des projets. L'évaluation et la mise en œuvre des projets retenus se dérouleront en fonction des délais techniques requis. Voter pour votre idée préférée, c'est l'occasion de développer des initiatives citoyennes, porteuses de sens pour le développement de la ville, et de dessiner votre ville de demain. Cette année encore, 100 000 € sont destinés à ce budget, dont 50 000 € maximum par projet, pour la réalisation des idées retenues à la suite de la phase de vote.

Votre projet n'a pas été retenu ? Souvenez-vous, pour être recevables, les projets devaient répondre à des critères de faisabilité technique, juridique et financière. Ce cadre devait permettre d'ajuster sensiblement les projets afin de les adapter aux contraintes qui s'imposent à la collectivité. Les idées non éligibles restent néanmoins des indicateurs intéressants dans la réflexion et la mise en œuvre de projets municipaux. C'est vous qui décidez pour demain.

LES 21 IDÉES PAR THÉMATIQUE

CADRE DE VIE

- Ferme pédagogique à Sainte-Barbe
- Végétaliser le centre Joseph Collomp
- Mini lac artificiel avec abords arborés
- La traverse des géantes et des géants
- Navette électrique pour transport vers Chabran et médiathèque
- Fresque historique "Le poète et sa muse, la mémoire d'un lieu"
- Aménagement des abords du canal de Draguignan
- Création du panneau emblématique "J'aime Draguignan"
- Bandes cyclables

ENVIRONNEMENT

- Projet environnemental ou de lien

SOCIAL

- Vie collective et participative

SOLIDARITÉ

- Parlons en Draguignan s'engage pour la santé des femmes

CULTURE

- Boîtes à livres solidaires / Coin lecture intergénérationnels
- Kiosque pour les associations
- Balade gourmande

LOISIRS

- Ensemble, un parcours inclusif pour tous les enfant
- Aire de jeux pour enfants au Cosec
- Parcours musical sur le sentier botanique du Malmont
- Parc aquatique
- Mise en place d'un éclairage solaire

Pour aller plus loin

Vous pouvez voter par voie numérique en vous inscrivant sur jeparticipe.ville-draguignan.fr



La Police municipale se réorganise



Afin d'assurer l'entière de ses missions, la Police municipale a optimisé l'organisation de ses services. Les Groupes de surveillance et d'intervention, d'hypervision, et de l'environnement s'engagent sur tous les fronts.

Intervenir de jour comme de nuit

Le Groupement de surveillance et d'intervention assure le bon ordre et la sécurité dans l'espace public. Les agents effectuent des patrouilles à pied ou à vélo et assurent une permanence au poste annexe du centre historique.

Le Groupes de surveillance sont composés d'une unité de jour, assurant une présence quotidienne de 8h à 18h, et de nuit de 17h à 3h du matin. Leurs missions principales sont de lutter contre les atteintes à la tranquillité et à la salubrité publiques, tout en maintenant la sûreté des voies et le respect du Code de la route. Ils sont complétés par les agents de surveillance de la voie publique et du trafic qui veillent aux respects des lois et des règlements dans les parcs, les jardins, sur les places de stationnement et aux abords des écoles. Pour rappel, la surveillance de nuit est une prérogative régalienne, elle incombe donc à la Police nationale.

Cette unité assure également des missions de sécurité à portée locale. Encadrement des manifestations, gestion des chiens catégorisés, sécurisation des parcs, jardins et bâtiments communaux sont autant d'enjeux de sécurité auxquels les Policiers municipaux doivent faire face, et ce, en tenant compte du contexte Vigipirate.

Plus largement, la Police municipale travaille en partenariat avec la Police nationale à l'occasion d'actions conjointes. Outre la sûreté, les forces de l'ordre travaillent de concert pour lutter contre la délinquance, sécuriser les festivités ou encore opérer des contrôles de vitesse.

Coordonner les démarches administratives

Situé rue de Notre-Dame du Peuple, le poste principal de Police municipale accueille et oriente les usagers afin de faciliter leurs démarches administratives et la gestion des doléances.

Dégradations, vols, insalubrités, troubles publics ou encore stationnement gênant sont autant de doléances que vous pouvez signaler à la Police municipale. Toutefois, n'engagez une action qu'à bon escient, car vous pourriez être condamné à des dommages et intérêts en cas de procédure abusive. Une dénonciation calomnieuse peut aboutir à une forte amende ou à une peine de prison.

Le poste principal de Police municipale dispose d'un bureau des objets trouvés. Ce service vous permet de déclarer un objet perdu et d'être contacté rapidement s'il venait à être retrouvé. Pour assurer la bonne identification de certains objets, vous pouvez apporter une photo.

Si vous devenez l'heureux propriétaire d'un chien susceptible d'être dangereux, la Police municipale doit vous délivrer un permis de détention de chien catégorisé. Pour ce faire, pensez à faire une prédéclaration et à prendre rendez-vous.

Pour l'ensemble de ces démarches, vous pouvez vous rendre sur draguignan.portailcitoyen.eu

Une brigade de l'environnement

La Police municipale dispose d'une brigade de l'environnement, spécifiquement dédiée à la lutte contre les dépôts sauvages, la propreté des voies et les atteintes à l'environnement.

Les atteintes à la propreté et à l'environnement peuvent être constatées par la Police de l'environnement, qui utilise le réseau de caméras de vidéoprotection et des appareils photo dédiés pour identifier les contrevenants, dans le respect du cadre légal. Elle mène également des actions de terrain, notamment en ouvrant les sacs au sol.

Outre la lutte contre les infractions, cette brigade mène également des actions de prévention afin de prévenir la prolifération de dépôts sauvages. Les policiers diffusent auprès des citoyens les règles en matière de gestion des déchets et les sensibilisent aux risques que posent les dépôts sauvages : incendies, blessures, intoxications, nuisances visuelles et olfactives. Ces déchets constituent une menace pour la santé publique.



À VÉLO COMME À MOTO

Afin de multiplier les modes de déplacement, tout en accentuant la lutte contre l'insécurité routière, une équipe motocycliste a été créée. En complément des patrouilles à pied et à vélo, cette unité permet d'intervenir aussi bien en milieu urbain que forestier.

PRÊTS EN TOUTE CIRCONSTANCE

Afin de maintenir les capacités opérationnelles des personnels de la Police municipale, une cellule de formation a été créée. Elle est composée de deux moniteurs diplômés et inscrits sur les listes d'aptitudes du Centre national de la Fonction publique territoriale.

Le rôle des moniteurs est d'assurer la supervision et la mise en œuvre des pratiques professionnelles. Ils organisent des séances d'entraînement aux techniques d'intervention ainsi que de défense et d'interpellation. Ils assurent également des formations préalables à l'armement.

UNE CELLULE DE PRÉVENTION

Les agents de Police municipale animent des actions de prévention et de formation en direction des établissements scolaires, d'organismes publics et d'associations. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Pour exemple, les élèves dragénois ont été sensibilisés aux dangers de la route avant d'obtenir leur permis piéton.

SOURIEZ, VOUS ÊTES FILMÉS

Le poste principal de Police municipale abrite un Centre de supervision urbain. Les opérateurs de vidéoprotection assurent une vigilance 24h/24 et 7j/7.

Ils constituent un maillon essentiel de la chaîne de sécurité en coordonnant les missions d'observation et d'intervention. Les images enregistrées par le Centre de supervision urbain peuvent également faire l'objet d'extraction dans le cadre d'enquête judiciaire.

Les nouveaux commerces

CHEZ AMOR Restaurant



36 boulevard Jean Jaurès - Draguignan
Tél. : 07 64 10 92 74
Instagram : chezamor_draguignan
f Chez Amor Draguignan

LA BOHÈME Restaurant



5 allées d'Azémar - Draguignan
Tél. : 06 31 85 53 38
laboheme_draguignan

EXOTIQUE MARKET Primeur



18 rue Frédéric Mireur - Draguignan
Tél. : 07 54 24 33 02
f Exotique Market

EMILY'S BRUNCH & LUNCH Restaurant



30 place du Marché - Draguignan
Tél. : 07 83 66 93 03
emilys.brunch
f Emily's Brunch & Lunch Draguignan

LA GALERIE Galerie d'art



191 rue du Combat - Draguignan
Tél. : 04 07 69 98 73

LE RENDEZ-VOUS Restaurant



32 boulevard Georges Clemenceau - Draguignan
Tél. : 06 33 16 31 14 - 04 22 73 62 66
le_rendezvous_fr
f Le-Rendez-Vous-Draguignan

Expression politique : En application de la loi n°2002-276 du 27 mars 2002 relative à la démocratie de proximité, un espace d'opinion est réservé aux groupes d'opposition représentés au sein du conseil municipal. Les textes, informations et chiffres publiés engagent l'unique responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent que leurs seules opinions.

Groupe de l'opposition municipale

"Draguignan Autrement"

À la sortie d'un été caniculaire, nous espérons que la rentrée s'est bien déroulée pour tous.

Tout d'abord, il est important pour notre groupe de réaffirmer notre soutien et notre reconnaissance aux pompiers et aux membres des CCFF qui, sans relâche, se sont battus contre les incendies qui ont ravagé notre département cet été. Ces moments difficiles ont aussi permis de constater la solidarité entre les communes, les populations et les acteurs économiques. Ensuite, il est temps pour le groupe Draguignan Autrement de rendre compte des premiers mois du troisième mandat de la majorité municipale. Force est de constater qu'elle a tenu ses promesses : elle conserve son cap, celui de l'opacité et de l'immobilisme.

Même si notre groupe reçoit peu de réponses aux questions qu'il lui pose, nous avons enfin obtenu les vrais chiffres du gouffre du musée. Celui-ci engloutit chaque année près de 1,2 million d'euros de vos impôts, pas moins. Enfin, ce chiffre est public et permet de prendre la mesure d'une dérive qui doit être mise en perspective avec les besoins réels de notre ville.

Il en est de même pour les pénalités engendrées par l'incinérateur. Longtemps cachées, notamment pour cause de campagne électorale, ces pénalités resteront l'une des plus grandes gabegies ayant touché la Dracénie : elles s'élèvent à **4,5 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 2 millions d'euros pour l'acquisition du foncier et 2 millions d'euros correspondant au coût total du prêt** qui devra financer ce fiasco opérationnel et financier.

Au total : **8 millions d'euros supplémentaires**, financés par vos impôts. Cette somme gigantesque, il est vrai, n'est pas perdue pour tout le monde, mais restera le marqueur de l'incompétence. Apparaît désormais le spectre d'un **terrain acheté à ENEDIS pour un projet toujours inconnu**, malgré nos questions posées en conseil municipal. Déjà **1,4 million d'euros budgété** pour quelque chose dont on ne sait rien. Peu de transparence, en définitive, alors que, pendant l'été, la gestion du périscolaire s'est traduite par un petit plan de communication, tandis que de nombreux Dracénois restaient sans solution pour leurs enfants...

Pour le reste, le cap de ses promesses de campagne non tenues est respecté : **pas de police municipale la nuit, une propreté de la ville plus qu'aléatoire, aucun embellissement, des animations erratiques et à bout de souffle, une clochardisation persistante, des finances communales tendues, des incivilités le jour et de l'insécurité la nuit.**

Mais, à tout cela, les Dracénois sont malheureusement habitués...

Les élus du groupe "Draguignan Autrement"

Groupe de la majorité municipale

"Draguignan au cœur"

La réalité des crises estivales est venue rappeler aux donneurs de leçons patentés que la négation du réchauffement climatique n'est la solution ni pour adapter nos territoires aux enjeux de demain, ni pour améliorer la sécurité de nos concitoyens.

À plus forte raison quand ces donneurs de leçons rejettent par le silence à l'Assemblée nationale l'augmentation des moyens des Services départementaux d'incendie et de secours par le biais de la réaffectation d'une taxe sur les conventions d'assurance (TCSP)... comme pour mieux se contenter d'un positionnement démagogique consistant à ne froisser ni leur clientèle sécuritaire ni leur électorat pensionné (cf amendement n°1828 du projet de loi de la Sécurité sociale 2026 + compte rendu n°127 de la commission des finances 2025/2026).

C'est facile de se faire le chantre du bon sens paysan face aux urbains-écologues dans l'hémicycle, c'est aisé de récuser les chercheurs du GIEC sur les plateaux TV, mais c'est beaucoup plus compliqué d'être confronté à l'échelon territorial aux conséquences des petites tactiques politiciennes nationales.

Pour sa part, la majorité municipale fait dans le concret. Elle continue d'adapter la commune au changement climatique et à renforcer la posture locale de sécurité civile. Ainsi, l'action communale dispose de nouveaux outils numériques de gestion de crise qui s'ajoutent au remarquable engagement des pompiers, des membres du CCFF et de la réserve de sécurité civile. Au cœur des incendies de cet été, Draguignan a apporté de l'aide à des communes sinistrées avec une réactivité qui suffit à démontrer sa capacité d'anticipation.

Quand on a vécu le feu du Malmont de 1993 ou les incendies varois de 2003 (autre année caniculaire) ; quand on a l'expérience des inondations de 2010 ou de la séche-

resse 2022/2023 : on sait que dans les situations de crise, c'est l'anticipation qui est déterminante pour disposer des bons moyens au bon moment.

Certes, cela à un coût : notre majorité a choisi d'en faire sa priorité dans un contexte financier tarabudé par les tensions internationales et les inconséquences nationales. Au niveau local pourtant, jamais le besoin de moyens financiers et de clarté budgétaire n'ont été aussi importants.

Mais malheureusement, à l'heure de commencer à préparer le budget communal 2027, notre majorité craint de ne pouvoir disposer de tous les éléments pour le voter en fin d'année si, une nouvelle fois, le parlement ne réussit pas à adopter la loi de finance dans les délais impartis... sachant que début 2027 sera théâtre de la campagne pour l'élection présidentielle.

Ce report des lois de finances est devenu une fâcheuse manie comme synonyme d'une mithridatisation de l'opinion d'autant plus insidieuse que ses instigateurs sont aussi ceux qui se déchargent de tous leurs maux opérationnels sur ces mêmes collectivités territoriales qu'ils toisent non sans condescendance.

De fait, l'instabilité politique nationale semble aujourd'hui être entrée en résonance avec la logique du "Colisée numérique" où il est plus important de capter l'attention que de trouver des solutions concrètes aux problèmes.

Cela n'affecte pas notre espérance en l'avenir. Au contraire, cela nous motive. Cela aiguise notre vigilance pour rester au service d'un projet local animé par la conviction que seule une considération profonde pour la vie réelle de toutes les Dracénoises et de tous les Dracénois permettra de sortir par le haut des défis décisifs qui se présentent à nous.

Bonne rentrée 2026/2027

Les élus du groupe "Draguignan au cœur"

PRATIQUE

VOTRE MUNICIPALITÉ ET VOUS

Rendez-vous avec le Maire
Vous souhaitez rencontrer le Maire ?
Il vous suffit de prendre rendez-vous en téléphonant au 04 94 60 31 29/39

Boîte aux lettres
Vous souhaitez adresser un courrier au Maire ?
Il vous suffit de le déposer dans la boîte aux lettres, à Hôtel de ville, rue Cisson ou d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : mairie@ville-draguignan.fr

Internet
Votre magazine est en ligne sur le portail de la Ville au format accessible sur www.ville-draguignan.fr

Permanences des adjoints au Maire
Vous pouvez contacter les Adjoints au Maire en composant le 04 94 60 31 51

LES PHARMACIES DE GARDE À DRAGUIGNAN

La pharmacie de garde est de service toute la semaine du samedi 19h au samedi suivant 19h. Ces gardes peuvent changer, renseignez-vous auprès des pharmacies ou au commissariat de police.

DU 3 OCTOBRE AU 26 DÉCEMBRE 2026

DATES	PHARMACIES	ADRESSES	N° Tél.
Du 3 au 10/10	Pharmacie SALAMANDRIER	Centre Cial Salamandrier	04 94 68 04 43
Du 10 au 17/10	Pharmacie REYBAUD	3, rue Pierre Clément	04 94 68 25 59
Du 17 au 24/10	Pharmacie LA CROIX BLEUE	11 boulevard Foch	04 94 50 42 70
Du 24 au 31/10	Pharmacie SAINT-JAUME	Résidence Martels - Chemin St-Jaume	04 94 68 13 51
Du 31/10 au 7/11	Pharmacie DU DRAGON	Résidence Notre-Dame du Peuple Bd Mège Mouries	04 94 67 15 70
Du 7 au 14/11	Pharmacie PEYROT	Centre-Commercial Les Collettes	04 94 68 68 97
Du 17 au 21/11	Pharmacie DES HELLÈNES	Résidence Les Hellènes - Saint-Léger	04 94 68 16 19
Du 21 au 28/11	Pharmacie CARNOT	31 boulevard Carnot	04 94 67 22 25
Du 28/11 au 5/12	Pharmacie CLEMENCEAU	30 boulevard Clemenceau	04 98 10 53 90
Du 5 au 12/12	Pharmacie PRINCIPALE	868 avenue Pierre Brossolette	04 94 68 00 56
Du 12 au 19/12	Pharmacie SALAMANDRIER	Centre Cial Salamandrier	04 94 68 04 43
Du 19 au 26/12	Pharmacie PEYROT	Centre-Commercial Les Collettes	04 94 68 68 97

PERMANENCE DE SOINS AVEC L'AMLIH

L'Activité médicale libérale hospitalière est située dans l'enceinte du CHD et proche des Urgences. Un médecin libéral vous prendra en charge comme il le ferait dans un cabinet libéral en ville. Les horaires de présence sont assurés : de 20h à minuit en semaine / de 14h à minuit le samedi / de 10h à minuit le dimanche et jours fériés. Tél. accueil urgences : 04 94 60 50 62

ALERTE MÉTÉO FRANCE

Météo-France propose un service d'information par un répondeur (coût d'une communication téléphonique) sur l'état de vigilance en France Métropolitaine, par département et sur l'évolution d'événement relevant de la vigilance orange ou rouge au 05 67 22 95 00
Informations accessibles également sur : france.meteofrance.com/vigilance

CONTACT MAGAZINE

Mairie de Draguignan
Direction de la Communication
Rue Georges Cisson - 83300 Draguignan
Tél. : 04 94 60 31 66
www.ville-draguignan.fr
Magazine d'information municipale
de la Ville de Draguignan
Édition N°82 - Septembre - Octobre 2026

Directeur de la publication :
Richard Strambio, maire de Draguignan
Rédacteur en chef : Maud Jecker
Rédaction : Jeremy Véloso
Agenda : Bettina Fradcourt
Photos : Marta Szczesniak
Conception graphique : Philippe Bérenger
Impression : Creamania - 83440 Callian
Distribution : Mediapost
Tirage : 22 000 exemplaires
Dépôt légal à parution

ALLO MA VILLE

HÔTEL DE VILLE
Accueil
04 94 60 31 31
Affaires scolaires
04 94 60 20 38
Animation
04 94 60 31 59
Bâtiments communaux
04 94 60 20 70
Cabinet du maire
04 94 60 31 29 / 39
Contrat local de santé
04 94 60 20 30 / 31 77
Communication
04 94 60 31 66
Documentation archives
04 94 60 20 07
Domaine public
04 94 60 20 88
Enfance, jeunesse et sports
04 94 60 31 77
Environnement
04 94 60 20 83
État civil
04 94 60 31 01
Espace associations
04 94 60 20 21/31 77
Guichet familles
04 94 60 20 24
Nettoyement
04 94 60 20 87
Petite enfance
04 94 60 20 55
Pôle activités adaptées
04 94 60 20 25 / 31 77
Ressources humaines
04 94 60 31 31
Secrétariat des élus
04 94 60 31 51
Urbanisme
04 94 60 20 48 / 31 65 / 20 53
Voirie et réseaux divers
04 94 60 20 63

CULTURE
Chapelle de l'Observance
04 94 84 54 31
HDE du Var
04 83 95 34 08
Maison du bourreau
04 94 47 72 86
Musée de l'Artillerie
04 83 08 13 86
Musée des Beaux-Arts
04 98 10 26 85
Musée des ATP
04 94 47 05 72
Office intercommunal de tourisme
04 98 105 105
ORGANuGAMMusEum
04 94 84 54 31
Pôle culturel Chabran
04 83 08 30 40
Théâtres en Dracénie
04 94 50 59 59

INFORMATIONS JEUNESSE
Info Jeunes
04 94 68 27 00
Maison de l'étudiant
04 94 76 19 05

TRANSPORTS
Transports en Dracénie
04 94 50 94 05
Centrale Taxis Dracénie
04 94 68 68 68

SÉCURITÉ-URGENCES
Commissariat Police 17
ou 04 94 39 44 00
Police municipale
04 94 68 88 52
(demandes d'interventions)
04 94 60 61 64
(services administratifs)
Pompiers 18
SAMU 15
Dépannage électricité :
ErDF 09 726 750 83
Dépannage gaz :
GrDF 0800 473 333
Veolia eau 0 969 329 328

**CCAS
(CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)**
Du lundi au vendredi, de 8h à 17h.
04 94 50 42 20

POINT D'ACCÈS AU DROIT DE DRACÉNIÉ
267, avenue de Verdun
Centre administratif Chabran
Renseignements et RDV
au 04 98 10 29 20

DÉFENSEUR DES DROITS
M. Richard Godet, délégué du Var,
267, avenue de Verdun
Centre administratif Chabran
Le mercredi toute la journée
Tél. : 04 83 95 33 00
richard.godet@defenseurdesdroits.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE
Les conciliateurs de justice vous reçoivent :
• au Centre Joseph Collomp
place René Cassin
• au 267, av. de Verdun - Centre
administratif Chabran
• au Palais de justice
• au Commissariat de la Police
nationale
Tél. : 04 94 60 31 31
ou 04 98 10 29 20

GIP HAUT CENTRE VAR
Centre d'information sur la
prévention des difficultés des
entreprises - Consultations
gratuites le 3^e jeudi de chaque
mois. Chambre de commerce et
d'industrie 247 rue Jean Aicard
RDV par tél. : 04 94 22 63 44

**ÉCRIVAIN PUBLIC
(AIDE AUX DÉMARCHES)**
CCAS
Centre communal d'action sociale
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
04 94 50 42 20

ORDRE DES AVOCATS
Victimes de violences conjugales
ou intrafamiliales 04 94 60 32 72
Victimes d'une infraction pénale
04 94 60 32 70



Document réalisé par un imprimeur respectueux de l'environnement sur papier écologique (recyclé ou issu de forêts gérées durablement) avec des encres végétales.



À l'attention des personnes non voyantes et malvoyantes, le magazine est édité en CD audio par l'Association des Donneurs de Voix de la Bibliothèque Sonore de Draguignan. Tél. 04 94 47 01 96 - Il est également disponible en version PDF accessible sur le site ville-draguignan.fr/draguignan-magazine.



[ville.draguignan](https://www.facebook.com/ville.draguignan)



[ville_draguignan](https://www.instagram.com/ville_draguignan)



[ville-de-draguignan](https://www.linkedin.com/company/ville-de-draguignan)

Forum Orientation Post-bac



mardi 17 novembre

COMPLEXE SAINT-EXUPÉRY 8h30 > 17h



Parcoursup

"INFOS SPÉCIAL FAMILLE" 17h > 18h30



DESTINATION
DRACÉNIE PROVENCE
VERDON

AUTOUR du VIN

et des terroirs
et de l'artisanat

17 & 18
octobre
2026

DRAGUIGNAN,
Complexe des Collettes

ENTRÉE 5€ et verre à dégustation offert

tourisme.dracenie.com



intense
VERDON

VINS DE
PROVENCE



Vignobles
et Scènes

LE DÉPARTEMENT
V.V.A.R.

